

6 JUIN 2011



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE BROMONT, tenue le 6 juin 2011 à 20 h au 197, rue d'Adamsville, à Bromont.

Étaient présents les conseillères et conseillers **RÉAL BRUNELLE, MARIE-CLAUDE CABANA, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ, JACQUES LAPENSÉE** et **ANIE PERRAULT**.

Le tout FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement, Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier ainsi que Me **JOANNE SKELLING**, greffière, sont également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2011-06-258 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 6 juin 2011
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2011-06-259 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 16 mai 2011
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2011-06-260 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 31 mai 2011
 - N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de mai 2011
 - 2011-06-261 3.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 mai 2011
 - 2011-06-262 3.4 Renouvellement d'abonnement au Réseau d'information municipale

6 JUIN 2011

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

2011-06-263 4.1 Soutien financier au méchoui de la fabrique de St-Vincent –Ferrier

5. **RÈGLEMENTS**

N.M. 5.1 Avis de motion du règlement d'emprunt numéro 985-2011 pour la réfection d'une partie du chemin de Gaspé

N.M. 5.2 Avis de motion du règlement d'emprunt numéro 986-2011 pour la reconstruction d'un ponceau sur le boulevard de Bromont

N.M. 5.3 Avis de motion du règlement numéro 876-70-2011 modifiant le règlement de zonage

2011-06-264 5.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 876-70-2011 modifiant le règlement de zonage

2011-06-265 5.5 Adoption du règlement numéro 923-09-2011 modifiant les règlements 923-2006 et 692-1991 relativement à certaines dispositions sur le bruit et l'arrosage

2011-06-266 5.6 Adoption du règlement numéro 984-2011 modifiant la vitesse maximale de circulation des véhicules routiers dans certains secteurs résidentiels

6. **AFFAIRES COURANTES**

6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE

2011-06-267 6.1.1 Désignation de représentants autorisés auprès des services électroniques du Ministère du Revenu du Québec

6.2 TRAVAUX PUBLICS

2011-06-268 6.2.1 Octroi de contrat pour la réalisation de travaux de pavage majeur

2011-06-269 6.2.2 Octroi de contrat pour services professionnels visant le remplacement de conduites d'aqueduc sur plusieurs tronçons de la ville de Bromont

2011-06-270 6.2.3 Remise à neuf de certains équipements à l'usine de filtration

2011-06-271 6.2.4 Remplacement d'un surpresseur d'air à la station d'épuration

2011-06-272 6.2.5 Travaux de nettoyage d'une conduite à l'usine de filtration

6.3 SERVICES TECHNIQUES

2011-06-273 6.3.1 Octroi de contrat pour services professionnels visant la réalisation des plans et devis pour la réfection d'un ponceau

6 JUIN 2011

	6.4	LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE
2011-06-274	6.4.1	Octroi d'une aide financière à l'événement sportif et communautaire «Traversée et Fête du lac Bromont»
	6.5	SÉCURITÉ PUBLIQUE
	6.6	GREFFE
2011-06-275	6.6.1	Acceptation d'un désistement de procédure judiciaire
2011-06-276	6.6.2	Modification de la politique de gestion contractuelle
	6.7	ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
2011-06-277	6.7.1	Demande de dérogation mineure relative à l'immeuble sis au 243, rue Dorion
2011-06-278	6.7.2	Octroi de contrat pour services professionnels visant la réalisation d'une étude de configuration d'une section du boulevard Bromont
2011-06-279	6.7.3	Autorisation à la Croix-Rouge section de la Haute-Yamaska à effectuer une activité de levée de fonds sur le site du Marché aux puces de Bromont
	6.8	DIRECTION GÉNÉRALE
	6.9	RESSOURCES HUMAINES
N.M.	6.9.1	Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires
2011-06-280	6.9.2	Embauche au Service de police au poste de capitaine à la surveillance du territoire
	6.10	TOURISME
	6.10.1	Vacant
	7.	<u>DIVERS</u>
	8.	<u>CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS</u>
N.M.	8.1	Remerciements suite au décès de Monsieur Roland Désourdy
N.M.	8.2	Remerciements du CLD Brome-Missisquoi suite au lancement de la saison touristique estivale
	9.	<u>AFFAIRES NOUVELLES</u>
2011-06-281	9.1	Mandat pour entreprendre des procédures judiciaires

6 JUIN 2011

2011-06-282	9.2	Soutien technique à la tenue par la RARCE d'une activité de levée de fonds au bénéfice de La Maison au Diapason et à la Fondation Québécoise du Cancer
N.M.	10.	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
2011-06-283	11.	<u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

LA GREFFIERE,
ME JOANNE SKELLING

2011-06-258

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 6 juin 2011 avec modifications, soit :

- le report à une prochaine assemblée du sujet 6.10.1 Soutien financier à Bromont Open de vélo de montagne 2011

- l'ajout en affaires nouvelles des sujets suivants :

9.1 Mandat pour entreprendre des procédures judiciaires

9.2 Demande de soutien technique pour la tenue d'un événement à la RARCE

ADOPTÉE

2011-06-259

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 16 MAI 2011**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 mai 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 16 mai 2011, tel que soumis

6 JUIN 2011

ADOPTÉE

2011-06-260

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 MAI 2011

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la liste des comptes à payer, au 31 mai 2011, au montant de **2 057 122,49 \$** à payer par le fonds d'administration ; ladite liste se détaillant comme suit :

Compte à payer :	774 646,63 \$
Caisse déboursés :	993 951,57 \$
Paies versées le:	
-5 mai 2011	133 905,73 \$
-19 mai 2011	154 618,56 \$

Faits saillants :

Chèque no.

1326	Païement de 240 389,75\$ à la Financière Banque Nationale pour l'échéance d'une dette.
1328	Païement de 132 162,44\$ à Ski Bromont.com pour la contribution municipale du projet Versants Boisés.
1349	Païement de 49 802,09\$ à Toitures Smith & Dubois pour la réfection de la toiture de l'aréna.
1492	Païement de 34 422,34\$ à Constructions D.J.L. pour l'achat de pierre et du pavage.
1573	Païement de 52 954,20\$ à la M.R.C. Brome-Missisquoi pour la quote-part selon le décret.
1595	Païement de 34 812,93\$ à BPR Infrastructures pour des mandats d'ingénierie.
1644	Païement de 22 952,47\$ à Insta-Mix pour l'achat d'équipements pour l'asphaltage.
1687	Païement de 29 392,65\$ à Samson Bélair Deloitte & Touche pour le mandat de vérification comptable de l'année 2010 et la reddition de compte pour deux projets subventionnés.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

6 JUIN 2011

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION
DU MOIS DE MAI 2011**

2011-06-261

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 17 MAI 2011**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 mai 2011 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 mai 2011, tel que soumis;

D'entériner toutes les recommandations faites par les membres du comité consultatif d'urbanisme lors de ladite assemblée.

ADOPTÉE

2011-06-262

**RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENT AU RÉSEAU
D'INFORMATION MUNICIPALE**

ATTENDU QUE le Réseau d'Information municipale offre un service d'information sur Internet efficace concernant le domaine municipale accessible aux employés et élus de la Ville sur abonnement annuel;

ATTENDU QUE l'abonnement actuel de la Ville a pris fin le 1^{er} juin dernier ;

ATTENDU l'offre de renouvellement au Réseau d'Information municipale reçue pour un montant de **550 \$**, excluant les taxes ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler l'abonnement de la Ville au Réseau d'Information municipale pour la période du 1^{er} juin 2011 au 1^{er} juin 2012, pour un montant total de **550 \$**, excluant toutes taxes;

6 JUIN 2011

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2011-06-263

**ACHAT DE BILLETS POUR UN DÎNER BŒUF ET PORC BRAISÉS
AU PROFIT
DE LA PAROISSE ST-VINCENT-FERRIER**

ATTENDU QUE la Paroisse St-Vincent-Ferrier organise à nouveau cette année un évènement méchoui «bœuf et porc braisés» le dimanche 28 août prochain au profit de sa Fabrique;

ATTENDU QUE le coût des billets pour assister à l'évènement est de 18 \$ par personne ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une aide financière à la Fabrique de la Paroisse St-Vincent-Ferrier par l'achat de dix (10) billets dans le cadre de l'évènement bœuf et porc braisés qui se tiendra le dimanche 28 août 2011 et d'autoriser à cette fin une dépense totale de **180 \$**;

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

A.M.

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 985-
2011 POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DU
CHEMIN DE GASPÉ**

Madame **MARIE-CLAUDE CABANA** donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le projet de règlement d'emprunt numéro 985-2011 décrétant une dépense et un emprunt

6 JUIN 2011

de **715 000 \$** pour la réfection d'une partie du chemin de Gaspé sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Madame **MARIE-CLAUDE CABANA** demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du conseil assistant à la présente séance.

A.M.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 986-2011 POUR LA RECONSTRUCTION D'UN PONCEAU SUR LE BOULEVARD DE BROMONT

Monsieur **RÉAL BRUNELLE** donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le projet de règlement d'emprunt numéro 986-2011 décrétant une dépense et un emprunt de **500 000 \$** pour la reconstruction d'un ponceau sur le boulevard de Bromont sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Monsieur **RÉAL BRUNELLE** demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du conseil assistant à la présente séance.

A.M.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-70-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, VISANT À CRÉER LA ZONE R01-126-1 À MÊME UNE PARTIE DES ZONES R01-126, R01-127 ET H01-128, À AJOUTER LA GRILLE RELATIVE À LA NOUVELLE ZONE R01-126-1 DE FAÇON À PERMETTRE UN USAGE D'HABITATION AVEC UNE MARGE AVANT MINIMALE DE 7,6 MÈTRES ET À MODIFIER LES LIMITES DES ZONES R01-126 ET H01-137

Monsieur **RÉAL BRUNELLE** donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le projet de règlement numéro 876-70-2011 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 tel qu'amendé sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Monsieur **RÉAL BRUNELLE** demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du conseil assistant à la présente séance.

6 JUIN 2011

2011-06-264

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 876-70-2011**

Considérant l'avis de motion du règlement numéro 876-70-2011 donné précédemment à la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le premier projet de règlement numéro 876-70-2011 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 tel qu'amendé visant à créer la zone R01-126-1 à même une partie des zones R01-126, R01-127 ET H01-128, à ajouter la grille relative à la nouvelle zone R01-126-1 de façon à permettre un usage d'habitation avec une marge avant minimale de 7,6 mètres et à modifier les limites des zones R01-126 et H01-137;

De soumettre ce premier projet de règlement à une assemblée publique de consultation conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

2011-06-265

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 923-09-2011 MODIFIANT
LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 923-2006 ET 692-1991
RELATIVEMENT À CERTAINES DISPOSITIONS SUR
LE BRUIT ET L'ARROSAGE**

ATTENDU QU'avis de motion du projet de règlement numéro 923-09-2011 a été donné à une séance de ce Conseil tenue le 4 avril 2011, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que soumis, le règlement numéro 923-09-2011 modifiant les règlements numéros 923-2006 et 692-1991 tels qu'amendés, relativement à certaines dispositions sur le bruit et l'arrosage;

De désigner le fonctionnaire chef d'équipe à la centrale des eaux et le directeur des travaux publics comme responsables de l'émission des avis publics relatifs à l'arrosage ou à la consommation d'eau.

ADOPTÉE

6 JUIN 2011

2011-06-266

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 984-2011 MODIFIANT LA
VITESSE MAXIMALE DE CIRCULATION DES VÉHICULES
ROUTIERS DANS CERTAINS SECTEURS RÉSIDENTIELS**

ATTENDU QU'une des orientations stratégiques du conseil municipal de Ville de Bromont vise à prioriser la sécurité en matière de sécurité publique;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est une ville dynamique qui connaît une croissance importante de sa population depuis les dernières années, que plusieurs jeunes familles s'y installent et que Ville de Bromont est reconnue pour sa qualité de vie;

ATTENDU QUE le comité de circulation, en concordance avec les orientations stratégiques du conseil en matière de sécurité publique, recommande une diminution des limites de vitesse dans les secteurs résidentiels faisant passer la limite de vitesse de ces secteurs de 50 km/h à 40 km/h;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire apporter des modifications aux limites de vitesse de certains secteurs résidentiels conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 626(4) du Code de la sécurité routière du Québec (L.R.Q., c. C-24.2);

ATTENDU QU'avis de motion du projet de règlement numéro 984-2011 a été donné à une séance de ce Conseil tenue le 16 mai 2011, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le règlement numéro 984-2011 intitulé « Règlement modifiant la vitesse maximale de circulation des véhicules routiers dans certains secteurs résidentiels », tel que soumis;

Que le Service de police poursuive sa campagne d'information et de sensibilisation auprès des citoyens de la Ville de Bromont.

ADOPTÉE

2011-06-267

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ AUPRÈS DES
SERVICES ÉLECTRONIQUES DU MINISTÈRE DU REVENU DU
QUÉBEC**

ATTENDU QUE ClicSÉQUR est le service québécois d'authentification gouvernementale permettant d'utiliser un identifiant unique pour accéder en

6 JUIN 2011

toute sécurité aux services en ligne des ministères et des organismes du gouvernement du Québec et qu'il s'agit d'un outil de travail efficace pour la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville doit désigner par résolution le fonctionnaire pour agir à cette fin comme son représentant autorisé;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De désigner Monsieur Jacques Des Ormeaux, directeur général et directeur du développement et Monsieur Richard Joyal, directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier au titre de représentant autorisé de la Ville de Bromont pour utiliser ClicSÉQR ainsi que tout autre service offert par les ministères et organismes du Québec participant à ClicSÉQR;

D'autoriser la mairesse madame Pauline Quinlan à signer pour et au nom de la Ville, la procuration ainsi que toute documentation afférente à cette désignation.

ADOPTÉE

2011-06-268

**OCTROI D'UN CONTRAT DE RÉFECTION DES RUES ET
NOUVEAUX PAVAGES SUR PLUSIEURS TRONÇONS DE LA
VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé par voie d'appel d'offres public #007-TP-P-11 afin d'obtenir des soumissions pour la réfection de rues et nouveau pavage pour l'année 2011;

ATTENDU QU'à la fermeture du délai de présentation des soumissions le 1^{er} juin 2011 à 1h00, la Ville a reçu trois (3) soumissions d'entreprises qualifiées et conformes lesquelles sont détaillées au tableau suivant :

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>PRIX</u> (incluant toutes taxes)
1. Pavage Maska inc.	1 579 244.38\$
2. Sintra inc. (région Montérégienne)	1 659 449.21\$
3. Construction DJL	1 564 260.47\$

6 JUIN 2011

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat de réfection de rues et nouveau pavage au plus bas soumissionnaire conforme soit **Construction D.J.L. inc.** pour la somme de **1 564 260.47\$ incluant toutes taxes**, le tout selon le bordereau de quantités approximatives;

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2011-06-269

**OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS
POUR LE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC SUR
PLUSIEURS TRONÇONS DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé par voie d'appel d'offres public #014-TP-P-11 afin d'obtenir des soumissions pour des services professionnels visant le remplacement de conduites d'aqueduc sur plusieurs tronçons de la ville de Bromont ;

ATTENDU QU'un comité de sélection dûment mandaté a procédé à l'analyse qualitative des offres déposées par les soumissionnaires suivants :

**EXP.inc.
BPR
Génivar
Groupe SM inc
Cegertec**

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat des services professionnels à la firme soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation par système de pondération et d'évaluation des offres par le comité de sélection dûment nommé à cette fin, soit à la **firme EXP.inc.**, pour un montant total de **265 445,25 \$** incluant toutes taxes;

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense ;

6 JUIN 2011

Que l'octroi de ce mandat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt prévu à cette fin.

ADOPTÉE

2011-06-270

**APPROBATION D'UNE DÉPENSE POUR LA REMISE À NEUF
D'UNE POMPE DE DISTRIBUTION AQUEDEC ET DU MOTEUR
DE LA POMPE D'EAU DE LAVAGE À L'USINE DE FILTRATION**

ATTENDU QUE la pompe de haute pression HP-13 est hors d'usage et qu'elle a besoin d'une remise à neuf pour la remettre en service;

ATTENDU QUE la pompe de haute pression HP-13 fait partie de la séquence de démarrage des pompes de distribution aqueduc et que sans la pompe HP-13, l'usine de filtration ne peut garantir le débit incendie en cas de besoin;

ATTENDU QUE des résultats d'analyses de vibration effectués sur la pompe d'eau de lavage no.8 (PL-8) ont démontré une anomalie sévère au niveau des roulements du moteur et que cette pompe de lavage PL-8 est essentielle à la production d'eau potable;

ATTENDU QU'après estimation de leur coût, les travaux de réparation de ces équipements s'élèvent à **12 820 \$** plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier la somme de **12 820 \$** plus les taxes applicables, à même la réserve financière pour la remise à neuf d'une pompe de distribution aqueduc et du moteur de la pompe d'eau de lavage (PL-8) à l'usine de filtration.

ADOPTÉE

2011-06-271

**REMPLACEMENT D'UN SURPRESSEUR D'AIR (S-8) À LA
STATION D'ÉPURATION**

ATTENDU QUE le surpresseur S-8 qui alimente en air les étangs d'oxydations de la station d'épuration est en panne due à un trouble mécanique majeure;

6 JUIN 2011

ATTENDU QUE les travaux de réparation en atelier s'élèvent à 5,500.00\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la réparation de cet équipement n'est pas recommandée contenu qu'il ne répond pas aux conditions soumises pour l'application actuelles;

ATTENDU QUE cet équipement est essentiel si l'on veut respecter les normes de rejets des eaux usées rejetés dans la rivière;

ATTENDU QU'il n'y a plus de surpresseur disponible si S-7 tombe en panne;

ATTENDU QUE l'achat d'un nouveau surpresseur adapté aux besoins s'élève à 7,840.00\$ plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De faire l'acquisition d'un nouveau surpresseur d'air en remplacement de S-8 de la station d'épuration

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier la somme de **7 840 \$** plus les taxes applicables, à même la réserve financière pour la réalisation de l'objet des présentes.

ADOPTÉE

2011-06-272

**TRAVAUX D'ENLÈVEMENT DE SABLE DANS UNE CONDUITE
DE L'USINE DE FILTRATION**

ATTENDU QU'il y a présence de sable dans la conduite d'adduction d'eau brute de l'usine de filtration et que ce sable peut obstruer l'arrivée d'eau dans l'usine et par conséquent occasionner une interruption de la production d'eau potable;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à des travaux pour remédier à la situation et qu'après estimation, ces travaux d'enlèvement du sable s'élèvent à environ **6 600 \$** plus les taxes applicables

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier la somme de **6 600 \$** plus les taxes applicables, à même la réserve financière pour permettre la réalisation des travaux d'enlèvement du sable dans la conduite d'adduction d'eau brute de l'usine de filtration.

ADOPTÉE

6 JUIN 2011

2011-06-273

**OCTROI DE CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS
VISANT LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR
LA RECONSTRUCTION D'UN PONCEAU SUR LE
BOULEVARD DE BROMONT**

ATTENDU QUE la ville de Bromont a obtenu un rapport d'expert en structure recommandant l'interdiction d'accès à un ponceau par tout véhicule routier ;

ATTENDU QUE le boulevard de Bromont est l'artère principale de la ville de Bromont;

ATTENDU QUE ledit ponceau ne peut être stabilisé à des couts acceptables ;

ATTENDU QU'afin de procéder à la reconstruction du ponceau, il est requis de retenir les services d'une firme d'ingénierie qui réalisera les études, plans, devis et la surveillance des travaux du projet de reconstruction ;

ATTENDU QUE la ville de Bromont a lancé à l'appel d'offres sur invitation numéro 015-ST-I-11 conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour l'octroi d'un contrat de services professionnels dans le cadre du remplacement d'un ponceau situé sur le boulevard de Bromont ;

ATTENDU QUE deux (2) entreprises furent invitées à soumissionner, soit :

- LES SERVICES EXP. INC
- BPR-INFRASTRUCTURES INC.

ATTENDU QU'elles ont toutes deux déposé une soumission conforme dans les délais prévus à l'appel d'offres, soit avant 10h00, le 3 juin 2011;

ATTENDU QUE le comité de sélection a fait l'étude des soumissions déposées selon le système de pondération et d'évaluation prévu dans l'appel d'offres ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat de services professionnels requis pour le remplacement d'un ponceau sur le boulevard de Bromont au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé, soit BPR-Infrastructures inc. et ce, pour la somme de **46 709,25 \$**, incluant toutes taxes.

6 JUIN 2011

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire à cette dépense et de l'affecter au paiement de cette dépense, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 986-2011.

ADOPTÉE

2011-06-274

TRAVERSÉE ET FÊTE DU LAC BROMONT 2011

ATTENDU QUE la mission du SLCVC est d'offrir des activités, des événements et des fêtes en favorisant la participation de partenaires;

ATTENDU QUE deux associations, Action Conservation du Bassin Versant du Lac Bromont et Plage et loisirs du paradis de Brome souhaitent organiser pour la 2^{ième} année consécutive La Traversée du lac Bromont constitué d'une traversée familiale, d'une épreuve de nage en eau libre et d'une fête communautaire, qui se tiendra le 2 juillet prochain (remis au 3 si mauvais temps) de 13h00 à 23h00 à la plage municipale du lac Bromont;

ATTENDU QUE la Ville veut supporter les initiatives de ces partenaires;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville a prévu un montant de 1 500 \$ lors du budget de l'année 2011 pour la tenue de l'évènement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De supporter l'initiative d'Action Conservation du Bassin Versant du Lac Bromont et Plage et loisirs du paradis de Brome pour la présentation de « La Traversée du lac Bromont », qui aura lieu le 2 juillet 2011 (remis au 3 juillet en cas de mauvais temps) de 13h00 à 23h00, à la plage municipale du lac Bromont;

De procéder à l'embauche de deux (2) surveillant-sauveteurs supplémentaires pour l'encadrement de la traversée;

D'accorder une dérogation au Règlement sur les nuisances en ce qui a trait à la permission pour les participants de se trouver à l'extérieur de l'aire de baignade surveillée au lac Bromont, à l'extension des heures d'opération de la plage du lac Bromont avec présence du personnel requis, à la tenue d'une fête communautaire, à la consommation d'alcool et à la tenue d'un feu de joie;

6 JUIN 2011

D'acquitter les frais de location d'un chapiteau, de matériel technique, de matériel de sécurité, de personnel et d'un permis de réunion de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier un montant n'excédant pas **1 500 \$** et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2011-06-275

**ACCEPTATION D'UN DÉSISTEMENT D'UNE PROCÉDURE
JUDICIAIRE INTENTÉE CONTRE LA VILLE ET AUTORISATION
D'UNE ENTENTE**

ATTENDU QUE 9062-1061 Québec inc. avait intenté des procédures judiciaires contre la Ville et qu'elle ne désire plus y donner suite;

ATTENDU QUE les parties souhaitent mettre fin au litige qui les oppose et convenir des modalités d'entente en vue des activités du marché aux puces pour la saison 2011 lesquelles sont assujetties à la réglementation municipale;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De ratifier la signature de l'acceptation de désistement sans frais intervenu entre la Ville de Bromont et 9062-1061 Québec inc. dans la cause # 460-17-001034-081;

D'autoriser la greffière à préparer et signer pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir entre la Ville et 9062-1061 Québec inc. quant à la gestion et à la perception des permis et autorisations nécessaires dans le cadre de l'exploitation du Marché aux puces de Bromont pour la saison 2011, conformément au règlement numéro 928-04-2010.

ADOPTÉE

2011-06-276

**MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE GESTION
CONTRACTUELLE DE LA VILLE**

ATTENDU QUE la Ville a adopté conformément à la Loi le 13 décembre 2010, une politique de gestion contractuelle afin de promouvoir la transparence du cadre régissant l'octroi des contrats municipaux dans le respect des règles relatives à l'adjudication de tels contrats prévus dans les lois encadrant le fonctionnement des organismes municipaux ;

6 JUIN 2011

ATTENDU QU'il y a lieu d'y apporter certaines modifications afin de distinguer plus précisément les rôles et implications respectives des élus et des fonctionnaires de la Ville dans le processus d'adjudication des contrats municipaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De modifier la politique de gestion contractuelle de la Ville en remplaçant l'annexe «A» relativement aux engagements des cadres et fonctionnaires municipaux et en ajoutant l'annexe «E» quant aux engagements des membres du conseil municipal, le tout conformément aux documents soumis à l'appui des présentes.

ADOPTÉE

2011-06-277

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (2011-03-09) AFIN DE RÉDUIRE LA MARGE LATÉRALE REQUISE DE 5 M À 3 M POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE ENTRÉE EXTÉRIEURE CONDUISANT AU SOUS-SOL D'UNE RÉSIDENCE SITUÉE AU 243, RUE DORION

Attendu qu'une demande de dérogation mineure afin de réduire la marge latérale requise de 5 m à 3 m pour l'aménagement d'une entrée extérieure conduisant au sous-sol d'une résidence située au 243, rue Dorion a été présentée;

Attendu que les travaux ont été réalisés de bonne foi par le propriétaire afin d'éviter des problèmes d'infiltration d'eau dans sa résidence;

Attendu que le fait de ne pas accorder la dérogation mineure est susceptible de porter un préjudice sérieux au requérant;

Attendu que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.

ATTENDU QU'aucun citoyen ne s'est opposé à l'octroi de cette dérogation depuis la publication le 11 mai 2011 de l'avis public conforme à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'accorder à l'égard du lot 2 591 758, cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford correspondant à l'immeuble sis au 243, rue Dorion, une

6 JUIN 2011

dérogation mineure afin de réduire la marge latérale requise de 5 m à 3 m pour l'aménagement d'une entrée extérieure conduisant au sous-sol.

ADOPTÉE

2011-06-278

**ADJUDICATION DU CONTRAT EN SERVICE PROFESSIONNEL
POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE DE CONFIGURATION DU
BOULEVARD BROMONT**

ATTENDU QUE le boulevard Bromont est l'artère principale de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a complété le réaménagement du boulevard Bromont entre l'autoroute 10 et la rue Bleury ;

ATTENDU QUE la portion urbanisée du boulevard entre les rues Shefford et Champlain possède plusieurs intersections problématiques (centre d'achat, Montréal, Sherbrooke, Champlain) ;

ATTENDU QU'une étude de circulation avait identifié plusieurs enjeux en 2008 avec le développement de la municipalité et la circulation vers la station de ski en hausse ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite continuer la réflexion à travers une étude de configuration qui permettra d'identifier divers scénarios, mettre en valeur les transports actifs et les aménagements paysagers et étudier la faisabilité d'aménager des carrefours giratoires sur ce tronçon ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour un contrat en services professionnels pour la réalisation de l'étude de configuration, lequel porte le numéro 011-URB-SP-11 et est intitulé « Réaménagement urbain du boulevard de Bromont sur le tronçon situé entre les rues Shefford et Champlain »

ATTENDU QUE cinq (5) entreprises furent invitées à soumissionner et que trois (3) d'entre elles ont déposé une soumission conforme, soit :

- AECOM
- PLANIA
- ROCHE

ATTENDU QUE le comité de sélection a fait l'étude des soumissions déposées selon le système de pondération et d'évaluation prévu dans l'appel d'offres et qu'il y a lieu d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

6 JUIN 2011

ATTENDU QUE les sommes nécessaires à l'octroi de ce mandat sont disponibles dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 981-2011 intitulé «Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 4 545 000\$ pour l'exécution de divers travaux de réfection, de pavage et d'aménagement, la réalisation d'une étude de configuration du boulevard de Bromont ainsi que l'achat de véhicules et d'équipements spécialisés» qui a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 18 mai 2011;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude de configuration du boulevard de Bromont au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé, soit la firme AECOM, et ce, pour la somme de **56 381,50 \$**, incluant toutes taxes.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2011-06-279

AUTORISATION À LA CROIX ROUGE SECTION DE LA HAUTE-YAMASKA AFIN DE TENIR UNE COLLECTE DE FONDS SUR LE SITE DU MARCHÉ AUX PUCES

ATTENDU QUE la *Croix-Rouge - section de la Haute-Yamaska* a déposé une demande d'autorisation à tenir une activité de levée de fonds le 24 juillet 2010 ou, en cas de pluie, le 31 juillet, sur le site occupé par le Marché aux Puces;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 du règlement de zonage en vigueur, le conseil peut autoriser un évènement spécial de cette nature;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la *Croix-Rouge section de la Haute-Yamaska* à tenir une activité de sollicitation dans le cadre de sa campagne de financement aux entrées du site occupé par le Marché aux Puces de Bromont le 24 juillet 2011 ou, en cas de pluie, le 31 juillet, le tout conditionnellement à l'obtention des autorisations requises par le propriétaire du site;

D'émettre le permis requis sans frais pour la tenue de cette collecte de fonds.

ADOPTÉE

6 JUIN 2011

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DES SURNUMÉRAIRES

2011-06-280

**EMBAUCHE DE MADAME MÉLANIE CÔTÉ AU POSTE DE
CAPITAINE À LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE**

ATTENDU la décision de la Ville d'engager un capitaine à la surveillance du territoire;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été diffusée dans les journaux et sur internet ;

ATTENDU QUE le comité, composé de Jean Bourgeois, directeur du service de police et de Marie-Jérôme Hanoul, directrice des ressources humaines a passé plusieurs candidats en entrevue et ont fait le choix d'un candidat qui s'est démarqué, selon les attentes et les besoins de la Ville;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contrat de travail;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Madame Mélanie Côté soit engagée au poste de capitaine à la surveillance du territoire, à partir du 11 juillet 2011 et soit assujettie à une période d'essai de six (6) mois. Madame Côté sera régie par les « Politiques et conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Bromont » et son salaire se situera à la classe 6, échelon 8 de l'échelle salariale 2011 des cadres.

ADOPTÉE

N.M.

**DÉPÔT DE LETTRES DE REMERCIEMENTS SUITE AU DÉCÈS DE
MONSIEUR ROLAND DÉSORDY**

N.M.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE REMERCIEMENTS DU CLD BROME-
MISSISQUOI SUITE AU LANCEMENT DE LA SAISON
TOURISTIQUE ESTIVALE**

6 JUIN 2011

2011-06-281

**MANDAT POUR ENTREPRENDRE DES PROCÉDURES
JUDICIAIRES**

ATTENDU le dépôt par le directeur général d'un rapport sur l'effondrement prématuré du chemin de Gaspé en conformité avec le mandat qui lui avait été confié par résolution de ce Conseil laquelle porte le numéro 2010-07-375;

ATTENDU QU'il devient urgent de procéder à la réfection dudit chemin;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables de la Ville de récupérer en partie les sommes afférentes aux travaux de réfection requis;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit considérer la teneur des propos échangés entre la Ville et la firme SM en regard de l'effondrement prématuré du chemin de Gaspé;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De mandater la firme d'avocats Dunton&Rainville pour entreprendre les procédures judiciaires et autres recours appropriés afin de récupérer toutes sommes possibles quant aux dépenses afférentes aux travaux de réfection du chemin de Gaspé suite à son affaissement partiel;

D'autoriser le directeur général à négocier s'il y a lieu, toute entente hors cour disposant du litige, à la satisfaction de la Ville.

ADOPTÉE

2011-06-282

**APPUI ET SOUTIEN TECHNIQUE À LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ
DE LEVÉE DE FONDS AU BÉNÉFICE DE LA MAISON AU
DIAPASON ET DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER**

ATTENDU la demande de la RARCE à l'effet de recevoir un soutien technique et financier de la Ville dans le cadre d'une activité de levée de fonds à se tenir à l'aéroport les 18 & 19 juin 2011;

ATTENDU la disponibilité des équipements municipaux pour la période visée;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

6 JUIN 2011

De fournir un soutien technique à la RARCE pour la tenue d'une activité de levée de fonds prenant la forme d'un spectacle aérien et souper bénéfique qui sera tenue à l'aéroport régionale des Cantons de l'Est à Bromont, les 18 et 19 juin 2011, considérant que les sommes amassées seront remises à La Maison au Diapason et à la Fondation Québécoise du Cancer;

D'autoriser les services municipaux à procurer les équipements nécessaires à la RARCE pour la durée de l'évènement, suivant la demande transmise par le directeur général de la Régie Monsieur Robert Blais, en date du 2 juin 2011.

ADOPTÉE

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Onze (11) citoyens font des interventions, sur divers sujets à savoir :

- Un résident de la rue Lotbinière demande des détails sur les rues visées par la modification de la vitesse maximale de circulation dans certains secteurs résidentiels;
- Une personne présente ses remerciements au Conseil pour le projet de réfection du Chemin de Gaspé et s'informe sur la tolérance au bruit en vue de l'évènement de la Fête et Traversée du Lac Bromont en juillet prochain;
- Une personne questionne le regroupement de travaux en un seul appel d'offres concernant des services professionnels pour le remplacement du système de contrôle de la centrale de traitement d'eau potable;
- Un résident d'Adamsville intervient pour remercier le Conseil de l'adoption d'un règlement pour mieux contrôler le bruit et demande quand seront effectués les travaux sur les rues Brousseau et Adamsville;
- Une autre personne assistant à la séance pose les questions suivantes :
 - Est-ce que le règlement d'emprunt numéro 985-2011 de 715 000\$ inclut toutes les dépenses afférentes à la réfection du Chemin de Gaspé?
 - Est-ce que la dépense de 500 000\$ portant sur la réfection d'un ponceau et faisant l'objet du règlement d'emprunt numéro 986-2011 est imprévue?
 - Quelle est le litige visé par la résolution adoptée en cette séance à l'effet de donner mandat pour entreprendre des poursuites judiciaires?
- Deux autres citoyens s'informent sur la teneur et l'application du règlement modifiant les dispositions sur le bruit et l'arrosage;
- Une résidente d'Adamsville réclame des mesures d'apaisement de la circulation sur le Chemin Perrault et de l'épandage d'abat-poussière sur les chemins de gravier qu'il trouve mal entretenus. De plus, elle se plaint des coûts exorbitants de l'accès Internet dans son secteur et aimerait obtenir l'appui du Conseil pour améliorer la situation;
- Un intervenant demande des détails sur le nombre de terrains visés par le projet de Vallée des Lilas;
- Un citoyen demande que soit arrosés les Chemin Lotbinière, Picard et Baird en raison du détour occasionné par la fermeture du ponceau sur le boulevard

6 JUIN 2011

de Bromont. Il se plaint également de la quantité exagérée selon lui, des règlements et normes encadrant la circulation et la signalisation à Bromont.

- Une autre personne qui assiste à la séance demande à qui revient la responsabilité de nettoyer les fossés sur la rue des Moulins;

-Le dernier intervenant demande de l'information sur l'échéancier de réalisation des travaux de reconstruction du ponceau sur le boulevard de Bromont.

2011-06-283

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée, à 21 h 45.

ADOPTÉE

JOANNE SKELLING, GREFFIÈRE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 2011.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

JOANNE SKELLING, GREFFIÈRE